

forestier, notre promeneur fit connaissance d'une famille citadine, qui était venue respirer le bon air de la campagne et ramasser des champignons. Ils étaient très soucieux d'améliorer la qualité de leur milieu de vie, et pour cela avaient affrété un super-char (4x4 Turbo Diesel), avec lequel, à chaque démarrage, ils remplissaient de particules de carbone les trous de nez des membres de leur famille et des résidents voisins.

Ils voulaient aussi observer un certain aigle de Bonelli, «véritable arlésienne de l'avifaune provençale», pour lequel de grandes surfaces avaient été mises en défens. Le propriétaire du massif forestier en question, qui était venu marquer une coupe de Pins maritimes, n'était pas d'accord pour laisser divaguer tous ces promeneurs sur son exploitation forestière. Candide conclut que «l'économie de biens matériels de la nature était très souvent en divergence ou même en conflit avec l'économie des biens immatériels de la nature»³.

Au bout de son périple, Candide était très soucieux sur le devenir de la sylviculture méditerranéenne. L'imaginaire avait fort progressé, mais le bilan de l'utilitaire restait des plus modestes. Sa dernière rencontre fut celle d'une bio-climatologue⁴, qui travaillait sur les risques climatiques, dans la ville d'Aquae Sextiae. Elle lui fit remarquer que, malgré quelques cataclysmes localisés : pluies torrentielles sur certains bassins versants, incendies dévastateurs, période d'étés secs, une remontée biologique était indéniable à l'échelle du siècle. Il termina donc sur une note optimiste : le maintien des paysages méditerranéens pourrait être assuré par des aménagements forestiers, tant que durerait une période qualifiée de climatiquement biostable.

P.B.

3 - Ph. Saint Marc. Socialisation de la nature. Ed. Stock 1971

4 - Ce n'était point sa dulcinée catastrophe : Mlle Cunégonde

Les objectifs recherchés par les propriétaires

par Louis-Michel DUHEN *

Qui sont les propriétaires ?

Il s'agit essentiellement de propriétaires par héritages de parcelles boisées ou d'anciennes friches qui se sont boisées naturellement, et dans ce cas, ils n'ont pas pleinement conscience de leur état de propriétaires forestiers.

Il faut également signaler quelques achats concernant souvent des personnes qui veulent se mettre au vert ou qui se passionnent pour la chasse.

Les motivations des propriétaires

Elles sont multiples. Une analyse sociologique menée dans le Vaucluse a montré qu'elles pouvaient se situer autour des polarités suivantes avec des combinaisons multiples possibles.

- Goût et respect de la nature (Rousseauiste)

- Production de bois, placement foncier, attachement au patrimoine (Enraciné, Rentabiliste)

- Intérêt pour la forêt : ceux qui sont en relation avec les organismes de la forêt privée (Branchés, dynamique)

- Découragement, impossibilité d'agir du fait de l'âge, de l'éloignement (convaincu négatif)

Aucune quantification n'a été faite par catégorie. De toute manière elle serait fautive car les diverses polarités se combinent. On a souvent voulu caricaturer la motivation des propriétaires, or notre expérience quotidienne nous montre l'extrême diversité des situations qui d'ailleurs sont fluctuantes au gré des événements familiaux ou professionnels.

Observations

Le statut de propriétaire forestier n'existe pas. Les gens sont isolés. Ils ne sont pas reconnus et rarement consultés lors des débats sur l'aménagement du territoire.

Il apparaît un fort manque d'usage de la forêt. Les propriétaires forestiers

n'expriment pas toujours l'objectif qu'ils poursuivent en conservant leur patrimoine boisé. Pour beaucoup, l'attachement à un patrimoine familial reste fort.

Ils subissent diverses atteintes du droit de propriété : pénétration sauvage, balisage de sentiers sans prévenir, déprédations, vols de cueillettes, dépôt d'ordures. Ils ont le droit pour eux, mais ils estiment que personne ne le fait respecter.

Les aides en faveur de l'amélioration des forêts diminuent, alors que celles qui existaient étaient d'une complexité administrative décourageante.

Avenir possible

Une animation dirigée envers les propriétaires forestiers leur permet de se rencontrer, de voir ce qui peut être fait, de se former. Il s'en suit une dynamique très positive. De jeunes retraités peuvent y consacrer leur temps et leurs compétences.

Le problème de fréquentation des espaces doit être étudié de près. Il est inconcevable de laisser peser une présomption de responsabilité sur le propriétaire pour tout dommage survenant aux promeneurs circulant sur des chemins privés, alors qu'il est impossible de les empêcher (sauf à barricader les parcelles comme les lotissements).

La concertation avec les propriétaires fonciers doit être la règle lors des PIDAF (Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier), étude de Charte, POS (Plan d'occupation des sols), etc. La gestion des espaces demeure de leur responsabilité. Il est important de les sensibiliser à leur rôle d'aménageur de l'espace et de leur donner les moyens de se former pour y faire les choix les plus cohérents avec l'environnement naturel et social du lieu.

L.-M.D.

* CRPF PACA 7 impasse R. Digne 13004 Marseille